

Le Directeur Opérationnel de Mascara

A

Monsieur CHAOUCH EMIR ABDELKADER -
Entreprise des Installations téléphoniques
Sise à Cité Benzergua Abdelkader – Local 01 RELIZANE.

Objet : Mise en demeure n° 02

Référence :

PROJET : Travaux de remplacement, réparation et développement du réseau de distribution ODN.

Contrat D'ADHESION : 02/2024 du 08/02/2024

ODS N° : 243/24 du 11/08/2024.

Lieu des travaux : Msan EL BORDJ -Lot N01.

- Mise en demeure N°01 le 03/12/2024 ;

Suite à l'absence de votre entreprise sur le chantier des travaux de la Modernisation réseau ODN partie distribution sur site MSAN EL BORDJ -Lot N01, le projet reste très en retard pour le finaliser et le cloturer avec un PV de réception provisoire R.A.S.

La réception n'est pas encore déclenchée pour la cause : Travaux non finalisés et le dossier de la réception non encore déposé au niveau du centre CMP Tighennif à ce jour malgré les rappels faites par les services de la DOT ainsi du centre CMP de Tighennif, aucune suite n'est réservée de votre part.

Votre entreprise et mise en demeure de n'avoir pas répondu aux rappels pour la reprise des travaux non achevés à ce jour.

Votre absence, nous incombe un retard considérable du projet qui influe négativement sur nos engagements dans les délais souhaités afin de permettre la commercialisation dans le réseau.

Un délai de **48 heures** vous es accorder pour reprendre les travaux ainsi de déposer votre dossier pour la réception provisoire,

Faute de quoi, la DOT de Mascara est contrainte d'appliquer les clauses du contrat article 35, ainsi de passer à la résiliation du contrat

Signé le DOT de Mascara.



BENMAMINA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara